



Commission Régionale Terrains et Installations Sportives

PV N°02 - REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2021

Présidence : Michel RAVIART

Présents : Mickael AUBRY, Gilles BRIOU, William BROWNFOOT, Joëlle LEMY, Serge PATUREAU, Jean Paul TURPIN, Jacques VARLET,

Excusés : Patrick BAUW, Pierre BIENVENU, Alain LECLERCQ

Assiste : Regis PATTE

Les présents déclarent être à jour de leurs licences et avoir signé la charte d'engagement, sauf Jean Paul Turpin pour cette dernière

Prochaine réunion :

19/10/2021 – lieu à confirmer

16/11/2021

07/12/2021

18/01/2022

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 13/10/2021

Le P.V n°01 est validé

Les décisions du P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires

AISNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **CHAMBRY – STADE LEO LAGRANGE – NNI 021570101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 17/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 10/06/2021 par Mr Didier DELATTRE – Membre de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission suspend la décision de classement dans l'attente d'une remise aux dimensions maximum réglementaires du terrain : 105 m x 68m (110m x 70 m actuellement)

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2021 :

- Supprimer les « oreilles » des deux buts

Merci également de nous adresser un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/12/2021

- **MONTIGNY LENGRAIN – STADE JEAN BLIN 1 – NNI 025140101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 05/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 25/06/2021 par Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/12/2021.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Compléter les parties manquantes de la main courante sur 4 longueurs à chaque coin du terrain
- Mettre les bancs de touche joueurs et délégués du même côté.

- **ORIGNY EN THIERACHE – STADE JEAN TIROT – NNI 025740101**

Cette installation était classée en Niveau T4 jusqu'au 06/08/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 03/08/2021 par Mr Guy ANDRE – Membre de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 31/12/2021 :

- Tracer la zone technique en pointillés



SUITE

- **ROZOY SUR SERRE – STADE MUNICIPAL – NNI 026660101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 01/11/2019.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 12/11/2019 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et du document transmis :

- Rapport de contre visite effectué le 03/08/2021 par Mr Guy ANDRE – Membre de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

ARTOIS

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ISBERGUES – STADE LA ROUPIE 1 – NNI 624730103**

Cette installation était classée en Niveau T6 jusqu'au 14/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031.

- **LOISON SOUS LENS – STADE LOUIS BERRO 1 – NNI 625230101**

Cette installation était classée en Niveau T4 jusqu'au 18/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 et du document transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 20/12/2019

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031.

- **LOISON SOUS LENS – STADE LOUIS BERRO 2 – NNI 625230102**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 26/03/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4.

La Commission suspend sa décision de classement au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

La Commission propose de fermer l'accès au public sur la largeur du terrain où le dégagement de sécurité est insuffisant (respect des 2,50m mini/ ligne de but)

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

Le document suivant est à transmettre avant le 31/12/2021 :

- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité



SUITE

- **PELVES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 626500101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 08/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et du document transmis :

- Plan de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031 sous les réserves suivantes à lever avant le 31/12/2021 :

- Compléter la main courante jusqu'aux clôtures
- Installer des bancs joueurs de 2,50 m minimum (2 m actuellement) ; 3,50 m recommandé

- **SOUCHEZ – STADE ROGER VERDIERE 1 – NNI 628010101**

Cette installation était classée en Niveau T6 jusqu'au 06/04/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 31/12/2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **SOUCHEZ – STADE ROGER VERDIERE 2 – NNI 628010102**

Cette installation était classée en Niveau T6 jusqu'au 06/04/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 31/12/2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement



2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **VERQUIGNEUL – SALLE PIERRE BEREGOVOY – NNI 628479901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Plans (Ensemble, Vestiaires)

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 21/09/2031, sous la réserve suivante :

- Transmission avant le 31/12/2021 d'une Attestation Administrative de Capacité.

Il est précisé que les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement et Rond central), devront être réalisés même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

- **ARRAS – STADE DEGOUVE BRABANT 1 – NNI 620410101**

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectué par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS et **transmet le rapport à la CFTIS pour décision.**

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **ARRAS – STADE DEGOUVE BRABANT 1 – NNI 620410101**

Cette installation était classée en Niveau T2 jusqu'au 28/04/2021 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 28/03/2021.

Eclairement moyen horizontal : 331 Lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.53

U2h Facteur d'uniformité : 0.72

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 (Edition 2021) et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**



SUITE

- **AVION – STADE DANIEL LECLERCQ – NNI 620650301**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 25/02/2023 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 13/04/2020.

Eclairage moyen horizontal : 383 Lux

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.55

U2h Facteur d'uniformité : 0.73

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 (Edition 2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **AVION – STADE SANTIAGO BERNABEU – NNI 620650304**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 05/11/2031 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 14/06/2021.

Eclairage moyen horizontal : 184 Lux

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.52

U2h Facteur d'uniformité : 0.65

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 07/09/2023.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **BETHUNE – STADE DU 8 TER 1 – NNI 621190201**

Cette installation est classée en Niveau T6 jusqu'au 16/12/2025.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 25/08/2021.

Remerciements

5 AFFAIRES DIVERSES

COTE D'OPALE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **ESCOEUILLES – STADE INTERCOMMUNAL 2 – NNI 623080102**

Cette installation n'existe pas dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8 et des documents transmis :

- Convention de mise à disposition du 09/06/2021
- Plan de l'aire de jeu
- Plan masse

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A8 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031.

- **LONGUENESSE – STADE JEAN-MARIE BARBIER 1 – NNI 625250201**

Cette installation est classée en Niveau T6 SYN PROV jusqu'au 13/01/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des tests in situ du 16/10/2020 dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives pour un classement en Niveau T4 SYN.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T4 SYN (Edition 2021) jusqu'au 13/07/2031.

- **WIMILLE – STADE RENE PATOUX 2 « TERRAIN GUY VERVISCH » – NNI 628940102**

Cette installation n'existe pas dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8 SYE et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 08/07/2021
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite effectué le 06/07/2021 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS

Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce le classement de cette installation en Niveau Foot A8 SYN (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **AUCHY LES HESDIN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 620500101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 18/11/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué les 03/09/2020 & 06/08/2021 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031.



SUITE

- **ESCOEUILLES – STADE INTERCOMMUNAL 1 – NNI 623080101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 16/12/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 27/05/2021
- Rapport de visite effectué le 27/05/2021 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031

- **HOULLE – STADE DU BRULE 1 – NNI 624580101**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 09/07/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 et du document transmis :

- AOP du 29/06/2021

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031.

- **HUCQUELIERS – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 624630401**

Cette installation est classée en Niveau T7 jusqu'au 17/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en T7 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 18/08/2021
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite effectué le 18/08/2021 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031.

- **LUMBRES – STADE STEPHANE BODELLE 3 – NNI 625340203**

Cette installation est classée en Niveau Foot A5 jusqu'au 10/12/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A5 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 22/06/2021

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau Foot A5 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031.

- **MONTCAVREL – STADE LUCIEN MACREZ 1 – NNI 625850101**

Cette installation était classée en Niveau T7 jusqu'au 08/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 19/07/2021

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031.



SUITE

- **SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM – STADE SAINT MARTIN AU LAERT 1 – NNI 627570101**

Cette installation était classée en Niveau T4 jusqu'au 08/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 et du document transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 17/04/2008

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031.

- **SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM – STADE SAINT MARTIN AU LAERT 2 – NNI 627570102**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 24/04/2028.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 et du document transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 17/04/2008

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 31/12/2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **SANGATTE – STADE PIERRE DUYSTCHE 1 – NNI 627740201**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 18/07/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 14/04/2017
- Rapport de visite effectué le 10/06/2021 par Mr Hervé LANNOY – Membre de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031.

- **VAUDRINGHEM – STADE MUNICIPAL – NNI 628370101**

Cette installation était classée en Niveau T7 jusqu'au 13/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en T7.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 31/12/2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **VIEILLE EGLISE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 628520101**

Cette installation était classée en Niveau T7 jusqu'au 01/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 09/06/2021
- Rapport de visite effectué le 10/07/2021 par Mr Hervé LANNOY – Membre de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031

Merci de nous transmettre un plan des vestiaires coté (format pdf)



1.3 Changements de niveau de classement

- **LUMBRES – STADE JEAN LEBAS – NNI 625340201**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 22/06/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T3 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 29/07/2021
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 28/07/2021 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de l'installation en Niveau T3 (Edition 2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **RECQUES SUR COURSE – STADE G. MARTEL 1 – NNI 626980101**

Cette installation était classée en Niveau T6 jusqu'au 08/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 20/07/2021

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **MARCK – PLATEAU JEAN CLAUDE ANGERAY – NNI 625489901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 10/07/2021 par Mr Hervé LANNOY – Membre de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031, sous la réserve suivante :

- Transmission avant le 31/12/2021 d'une Attestation Administrative de Capacité.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement



3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **SAINT OMER – STADE GASTON BONNET 1 – NNI 627650101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 24/09/2022 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 28/03/2021.

Eclairage moyen horizontal : 368 Lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.54

U2h Facteur d'uniformité : 0.71

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 (Edition 2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **HEURINGHEM – STADE PAUL HOCHART 1 – NNI 624520101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 15/06/2031.

La Commission prend connaissance du rapport photo nous informant que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale et la mise en place d'une main courante empêchant l'accès au public derrière la ligne de but 1 dont la largeur de dégagement n'est que de 3m ont été réalisés.

Remerciements

- **LONGUENESSE – STADE LAVOISIER 1 & 2 – 625250201 & 625250202**

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie nous informant que les installations du Stade Lavoisier portent désormais le nom de « **STADE JEAN-MARIE BARBIER 1 & 2** ».

Remerciements

ESCAUT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **NEUVILLE SUR ESCAUT – STADE ROBIQUET-SIMON-LEPRETRE 2 – NNI 594290102**
Cette installation est en retrait de classement.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A8 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031.

- **WARGNIES LE GRAND – STADE MUNICIPAL – NNI 596390201**
Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 02/09/2021

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T4 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031, sous réserve de la transmission des documents suivants avant le 31/12/2021 :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

Il est précisé qu'une fois repliés les buts A8 doivent pouvoir être maintenus rabattus contre la main courante.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BRUILLE LES MARCHIENNES – COMPLEXE SPORTIF 1 – NNI 591130101**
Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 30/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et du document transmis :

- Photo

La Commission suspend sa décision de classement au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 64,50m pour obtenir les largeurs de dégagements nécessaires.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Changer le but percé.



SUITE

- **CORBEHEM – COMPLEXE SPORTIF LA SENSEE – NNI 622400101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 17/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 31/12/2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Mettre en place un gazon synthétique en protection du branchement de l'arrosage qui se situe à 1,30m de la ligne de touche (d2)
- Protéger le tampon du regard situé devant le banc des officiels

- **DOUAI – STADE DEMENY 2 – NNI 591780102**

Cette installation était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 10/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 SYN et des documents transmis :

- Plan d'ensemble
- Plan des vestiaires
- Tests in-situ du 07/07/2021

La Commission suspend sa décision de classement au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 59,79m pour obtenir les largeurs de dégagements nécessaires.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

- **FERRIERE LA GRANDE – STADE M GILLET 1 – NNI 592300101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 01/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5.

La Commission suspend sa décision de classement au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 64,50m pour obtenir les largeurs de dégagements nécessaires.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillés
- Mettre les bancs de touche joueurs en largeur réglementaire 2,50m

Le document suivant est à transmettre avant le 31/12/2021 :

- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou une Attestation Administrative de Capacité



SUITE

- **NEUVILLE SUR ESCAUT – STADE ROBIQUET SIMON LEPRETRE 1 – NNI 594290101**

Cette installation est classée en Niveau T6 jusqu'au 05/07/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2021 :

- Reboucher les trous sur la ligne des buts pour obtenir les 2,44 m sous la barre transversale

Le document suivant est à transmettre avant le 31/12/2021 :

- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou une Attestation Administrative de Capacité

- **RAISMES – STADE GILBERT BOSTSARRON 1 – NNI 594910101**

Cette installation était classée en Niveau T3 jusqu'au 08/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T3 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 28/07/2021 par Mr Pierre PISKORZ – Membre de la CRTIS

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré. (Buts rabattables)

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 65m pour obtenir les largeurs de dégagements nécessaires ou de supprimer les buts A8 rabattables.

La longueur du terrain devra être réduite à 105m (106 m actuellement)

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillés

- **RAISMES – STADE DE LA PATTE D'OIE 3 – NNI 594910303**

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 SYN.

Elle rappelle que les essais in situ de contrôle décennal des exigences de performances sportives, de sécurité et de durabilité (Art.3.2.6.2 du Règlement des Terrains et Installations Sportives de la FFF – Ed.2021) devaient être réalisés pour le 01/09/2021 (Art.3.2.7.2) pour maintenir ce classement.

La Commission suspend sa décision à la transmission du document suivant :

- Rapport des tests in-situ de maintien de classement à échéance décennale

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.



SUITE

- **ST AMAND LES EAUX – COMPLEXE SPORTIF NOTRE DAME D'AMOUR 2 – NNI 595260203**
Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 26/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 SYN.

La Commission suspend sa décision de classement au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 67,78m pour obtenir les largeurs de dégagements nécessaires.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

La Commission demande pour instruire le dossier, la transmission du document suivant :

- Rapport des tests in-situ de maintien de classement à échéance décennale (26/09/2020)

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2021 :

- Tracer la zone technique en pointillés
- Remettre en état le banc de touche joueurs

- **ST AMAND LES EAUX – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 595260101**

Cette installation était classée en Niveau T3 jusqu'au 24/07/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T3 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 12/08/2021 par Mr Gilles BRIOU – Membre de la CRTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau T3 (Edition 2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2021 :

- Remettre la hauteur de la barre transversale en conformité (2,44m)
- Disposer la protection de l'aire de jeu (main courante) derrière les abris de touche
- Protéger (gazon synthétique) et mettre à niveau le tampon fonte situé en zone de sécurité
- Vérifier que le tunnel de sortie joueurs pénètre sur le terrain au-delà de la main courante ou fixer de part et d'autre de l'entrée une clôture de 2m h.sol sur la main courante

- **SOMAIN – STADE GEORGES FACON 1 – NNI 595740101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 25/05/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 26/05/2010
- Photos

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillés



SUITE

- **VALENCIENNES – STADE CHRISTOPHE LAURENT 1 – NNI 596060201**

Cette installation était classée en Niveau T3 jusqu'au 07/07/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T3 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 16/09/2021
- Rapport de visite effectué le 24/08/2021 par Mr Pierre PISKORZ – Membre de la CRTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission marque sa réserve sur le désencombrement de « l'infirmierie » qui doit être affectée en local délégué, elle propose le maintien de classement de l'installation en Niveau T3 (Edition 2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Le document suivant est à transmettre avant le 31/10/2021 :

- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public

1.3 Changements de niveau de classement

- **SAINT AUBERT – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 595280101**

Cette installation était classée en Niveau T6 jusqu'au 08/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 01/09/2021
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 jusqu'au 21.09.2031

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **ANZIN – STADE ANDRE GILLARD 1 – NNI 590140101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 14/11/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation en Niveau 5 avec un terrain en pelouse naturelle conservé avec de nouveaux vestiaires et des documents transmis.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Attestation d'engagement de la réalisation des travaux Courrier du 21/07/2021
- Plans (Masse - Vestiaires)

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet de nouveaux vestiaires pour un Niveau T5 (Edition 2021). La commission peut être saisie également du projet de rénovation des anciens vestiaires et Club House.

Pour son classement en Niveau T5, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.



- **BRUAY SUR L'ESCAUT – COMPLEXE SPORTIF J. PH. GARIEN 1 – NNI 591120301**

Cette installation est référencée en Niveau T6 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation en Niveau T5 avec un terrain en pelouse naturelle et des documents transmis.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Courrier de la Mairie
- Plans (Situation – masse - aire de jeu – vestiaires)

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau T5 (Edition 2021) sous réserve que les sanitaires donnant sur le couloir d'accès aux vestiaires soient réservés aux joueurs et arbitres.

Pour son classement en Niveau T5, l'ensemble de l'installation (vestiaires compris) devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

- **BRUAY SUR L'ESCAUT – COMPLEXE SPORTIF J. PH. GARIEN 2 – NNI 591120302**

Cette installation n'existe pas dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Attestation d'engagement de la réalisation des travaux Courrier du 08/09/2021
- Plans (Masse - Situation - Vestiaires – Aire de jeu)

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau T7 SYN (Edition 2021).

Pour que cette installation soit classée en Niveau T6 ou supérieur il faut que des vestiaires (Dimensions conformes au Règlement) soient affectés au terrain.

Pour son classement en Niveau T7 SYN, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (règlement TIS 2021). Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans ;
- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points.
- La distance entre les tracés de la ligne de touche des terrains A8 sera de 2,50 m minimum par rapport à la ligne médiane et par rapport à la ligne de but du Foot à 11.
- La zone de dégagement de 2,50 m par rapport aux lignes de jeux extérieures devra être respectée sur toute la périphérie du terrain, y compris au niveau des buts rabattables lorsqu'ils sont repliés. Elle sera traitée en gazon synthétique sur toute sa surface.

Dans le cas d'une charge à base de matériau élastomère, la Commission recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs (affichage du Procès-Verbal au bord du terrain par exemple).



1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **WARGNIES LE GRAND – STADE MUNICIPAL – NNI 596390201**

Cette installation n'a jamais été classée.

Eclairement moyen horizontal : 96 Lux

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.37

U2h Facteur d'uniformité : 0.63

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 (Edition 2021) Jusqu'au 02/09/2025.

Elle précise que ce classement Niveau E7 n'est pas conforme au cahier des charges FAFA (E5 Règlement 2014).

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **AULNOYE AYMERIES – STADE ERNEST LABROSSE – NNI 590330101**

Cette installation est classée Niveau T3 SYN jusqu'au 06/06/2029 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 19/12/2020.

Eclairement moyen horizontal : 271 Lux

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.52

U2h Facteur d'uniformité : 0.70

Au regard des éléments transmis, la Commission décide le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 (Edition 2021) jusqu'au 23/07/2023.



SUITE

- **FEIGNIES – COMPLEXE SPORTIF DIDIER ELOY 1 – NNI 592250101**

Cette installation est classée en Niveau T3 jusqu'au 20/04/2030 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 21/10/2020.

Eclairage moyen horizontal : 409 Lux
U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.64
U2h Facteur d'uniformité : 0.77

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 (Edition 2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

La Commission rappelle les non-conformités qui n'ont toujours pas été levées pour le classement de l'installation :

- Tracer la zone technique en pointillés devant les abris de touche
- Sécurisation des fosses de réception, du cercle de lancer, des tampons
- Tracer l'aire de jeu pour permettre son contrôle et celui des distances de dégagement
- Mettre au même niveau que la pelouse les tapis des fosses de réception.
- Changer les plexis du banc de touche visiteurs (celui-ci étant cassé il y a un risque de coupure)

- **FAMARS – STADE CENTRE FORMATION VAFC 1 – NNI 592210201**

Cette installation est classée en Niveau T3 jusqu'au 15/10/2024 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 24/09/2021.

Eclairage moyen horizontal : 213 Lux
U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.50
U2h Facteur d'uniformité : 0.73

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 (Edition 2021) jusqu'au 12/08/2023.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **BRUAY SUR L'ESCAUT – COMPLEXE SPORTIF J. POH. GATIEN 1 – NNI 591120301**

Cette installation est référencée en Niveau T6 jusqu'au 07/07/2025.

Valeurs de l'étude d'éclairage :

Eclairage moyen horizontal : 197 Lux
U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.58
U2h Facteur d'uniformité (Eh) : 0.82

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau E6 (Edition 2021).

- **BRUAY SUR L'ESCAUT – COMPLEXE SPORTIF J. POH. GATIEN 2 – NNI 591120302**

Cette installation n'existe pas dans la base de données.

Valeurs de l'étude d'éclairage :

Eclairage moyen horizontal : 201 Lux
U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.62
U2h Facteur d'uniformité (Eh) : 0.80

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau E6 (Edition 2021).



SUITE

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **LOUVROIL – SALLE DES SPORTS DU COLLEGE – NNI 593659901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 08/12/2030.

La Commission prend connaissance de l'Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du 16/09/2021.

Remerciements

- **VALENCIENNES – STADE DU HAINAUT – NNI 596060101**

Cette installation est classée en Niveau T1 jusqu'au 22/07/2026 et l'éclairage est classé en Niveau E1 jusqu'au 29/10/2021.

La Commission prend connaissance du PV CDS du 27/11/2018, de la grille d'évaluation de la vidéoprotection et de l'arrêté préfectoral en date du 03/10/2017 autorisant à modifier le système de vidéoprotection **et transmet les documents à la CFTIS pour décision.**

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

FLANDRES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **LOOS – STADE CREPY 1 – NNI 593600301**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 08/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 02/07/2021 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 31/10/2021 :

- Tracer la zone technique en pointillés

- **PHALEMPIN – COMPLEXE SPORTIF J. HERMANT – NNI 594620201**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 05/09/2027.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 SYN et des documents transmis :

- PV CDS du 08/10/2021
- Arrêté d'Ouverture au Public du 31/08/2021
- Arrêté d'Ouverture au Public du 01/09/2021
- Tets in-situ du 19/11/2021
- Rapport de visite effectué le 14/09/2021 par Mr Michel RAVIART – Président de la CRTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 SYN (Edition 2021) jusqu'au 01/09/2031.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31.05.2022 :

- **Le logo du club présent dans l'aire jeu doit être déplacé à plus d'1m au-delà de la ligne de touche. Le logo sera déplacé à l'entrée sur le terrain.**

Aucun logo ou sigle ne peut figurer dans le terrain et dans la zone de sécurité à moins d'1m de l'aire de jeu (Lois du Jeu IFAB)

1.3 Changements de niveau de classement

- **BOUSBECQUE – STADE SAINT JOSEPH 1 – NNI 590980201**

Cette installation était classée en Niveau T7 jusqu'au 08/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 20/08/2021
- Rapport de visite effectué le 17/08/2021 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031 sous réserve de compléter la main courante côté vestiaires avant le 31/12/2021.



SUITE

- **LE DOULIEU – STADE MAURICE SALOMEZ 2 – NNI 591800102**

Cette installation était classée en Niveau T7 jusqu'au 08/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 30/06/2021 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **CROIX – PLATEAU MULTISPORTS – NNI 591639904**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 18/09/2012
- Plan d'ensemble
- Plan de recollement
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la Commission ne peut pas prononcer le classement de l'installation en raison de la non-conformité du tracé au règlement des installations sportives Futsal et du non-respect des zones de dégagement.

- **CROIX – SALLE OMNISPORTS – NNI 591639901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 17/08/2021
- Plan d'ensemble
- Rapport de visite effectué le 16/08/2021 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 21/09/2031 sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/12/2021

- **CROIX – SALLE ROMAIN ROLLAND – NNI 591639903**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 17/08/2021
- Plan d'ensemble
- Rapport de visite effectué le 16/08/2021 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission suspend sa décision de classement à la mise en place de protection sur la longueur où le dégagement de sécurité est inférieur à 1m.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables



2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **HAZEBROUCK – STADE AUGUSTE DAMETTE 1 – NNI 592950101**

Cette installation était classée en Niveau T2 jusqu'au 08/09/2021 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 25/01/2021.

Eclairage moyen horizontal : 267 Lux

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.68

U2h Facteur d'uniformité : 0.82

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 (Edition 2021) jusqu'au 17/06/2023.

- **METEREN – STADE MUNICIPAL – NNI 594010201**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 01/11/2027 et l'éclairage est classé en Niveau E6 jusqu'au 10/10/2021.

Eclairage moyen horizontal : 155 Lux

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.54

U2h Facteur d'uniformité : 0.70

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 24/08/2023.

- **VILLENEUVE D'ASCQ – STADE PIERRE MAUROY – NNI 590090101**

Cette installation est classée Niveau T1 jusqu'au 17/08/2022 et l'éclairage est classé en Niveau E1 jusqu'au 24/09/2021.

Eclairage moyen horizontal : 2641 Lux

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.61

U2h Facteur d'uniformité : 0.83

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E1 (Edition 2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

- **FRETIN – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 592560102**

Cette installation est classée Niveau T5 jusqu'au 16/09/2027 et l'éclairage était classé en Niveau EEntraînement jusqu'au 17/09/2021.

Eclairage moyen horizontal : 157 Lux

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.45

U2h Facteur d'uniformité : 0.71

Au regard des éléments transmis et des opérations d'entretien effectuées, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 06/07/2023.

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

● CHAMBLY – STADE DU MOULIN NEUF – NNI 601390201

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- Convention de mise à disposition du 18/12/2021
- Plan d'ensemble
- Rapport de visite effectué le 12/07/2021 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 31/12/2021 :

- Installer un lavabo et un miroir dans les vestiaires joueurs & arbitre
- Compléter les parties manquantes de la main courante

● COYE LA FORET – STADE DES BRUYERES 2 – NNI 601720102

Cette installation est référencée en Niveau T7 jusqu'au 08/06/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement.

Au regard des éléments transmis, la Commission suspend sa décision à la mise en conformité du dégagement de sécurité derrière la ligne de but à 2,50 minimum.

● ELINCOURT STE MARGUERITE – STADE JONCQUOY – NNI 602060101

Cette installation est référencée en Niveau T7 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 31/05/2021 par Mr Jacques ARNAUD – Membre de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 31/12/2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

Le document suivant est à transmettre avant le 31/12/2021 :

- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou une Attestation Administrative de Capacité

● MARGNY LES COMPIEGNE – STADE ROBERT DUBOIS – NNI 603820101

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 14/12/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 03/09/2021 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 SYN PROV (Edition 2021) jusqu'au 03/03/2022 dans l'attente de la réception des tests in-situ avant cette date.



- **MILLY SUR THERAIN – STADE MUNICIPAL – NNI 604030101**

Cette installation est référencée en retrait de classement jusqu'au 17/11/2030.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 et du document Attestation Administrative de Capacité transmis, elle demande que cette AAC précise que le nombre de places soit renseigné.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031.

- **ST AUBIN EN BRAY – STADE DES 4 VENTS – NNI 605670101**

Cette installation est référencée en Niveau T6 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 10/12/2019 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 30/08/2021 par Mr Didier LANGLET – Membre de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031.

- **VILLENEUVE LES SABLONS – STADE MUNICIPAL – NNI 606780101**

Cette installation est référencée en Niveau T7 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 13/07/2021 et prend connaissance de la demande de classement et du document transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 10/12/2020

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BETZ – STADE FRANCOIS BRISSET 2 – NNI 600690102**

Cette installation est classée en Niveau T7 jusqu'au 01/07/2027.

La Commission prend connaissance de la demande de classement et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 06/07/2021 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/12/2021.

- **BRETEUIL – STADE FREDERIC MAITRE – NNI 601040201**

Cette installation est classée en Niveau T6 jusqu'au 02/05/2029 et l'éclairage est classé en Niveau E6 jusqu'au 21/07/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 SYN (date mise à disposition : 01/06/2020) et des documents transmis :

- Tests in-situ du 26/05/2021
- Rapport de visite effectué le 09/09/2021 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS

Au regard des éléments transmis et de propriétés riveraines rendant impossible l'élargissement, la Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 SYN (Edition 2021) jusqu'au 01/06/2031.



SUITE

- **LONGUEIL ANNEL – STADE ROGER TASSIN - NNI 603680101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 13/09/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 07/10/2015
- Rapport de visite effectué le 26/07/2021 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 31/12/2021 :

- Compléter la partie manquante de la main courante près du but 1
- Mettre en place un « mur plein » derrière chaque but (sur 20m de long et 2,50m de hauteur) le long de la main courante

- **PONT L EVEQUE – STADE MUNICIPAL - NNI 605060101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 21/02/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 07/09/2021
- Rapport de visite effectué le 05/08/2021 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031

1.3 Changements de niveau de classement

- **BETZ – STADE FRANCOIS BRISSET 1 – NNI 600690101**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 13/02/2030.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T3 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectué le 06/07/2021 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS
- Rapport de visite effectué le 29/06/2021 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en Niveau T3 (Edition 2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **MOUY – STADE MUNICIPAL - NNI 604390101**

Cette installation est classée en Niveau T6 jusqu'au 01/07/2029 et l'éclairage était classé en Niveau EEntraînement jusqu'au 10/01/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 15/07/2021 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/12/2021.



SUITE

- **PUISEUX LE HAUBERGER – STADE GEORGES VOGEL - NNI 605170201**

Cette installation est classée en Niveau T7 jusqu'au 13/07/2031.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 04/09/2020 par Mr Didier LANGLET – Membre de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission maintient le classement de l'installation en Niveau T7 (Edition 2021) jusqu'au 13/07/2031.

Pour obtenir le classement en Niveau T6, la Commission rappelle que chaque vestiaire doit avoir un local douches affecté au vestiaire. (Art. 4.6.1)

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

- **VERNEUIL EN HALATTE – STADE GERARD LEVEL 1 – NNI 606700101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 27/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement.

Au regard des éléments transmis sur l'état du terrain et des buts constatés par la CDTIS, la Commission prononce le retrait de classement de l'installation dans l'attente d'une remise en état.

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **CHOISY AU BAC – STADE FOOT5 AVEC PALISSADES – NNI 601515501**

La Commission prend connaissance de la demande de classement Eclairage.

La Commission prononce la non-conformité de l'installation et de l'éclairage du Foot5 avec Palissades au cahier des charges FAFA.

Eclairage moyen horizontal : 106 Lux

CU : 0,38

L'Eclairage moyen horizontal et le Coefficient d'Uniformité sont insuffisants par rapport au cahier des charges Foot5. Pour obtenir un avis favorable (Eclairage moyen horizontal : requis \geq 160 lux minimum & Coefficient d'uniformité (CU) : requis \geq 0.5 minimum).

La Commission rappelle que le filet de toit doit se situer à 5m minimum au-dessus de l'aire de jeu (Relevé : 4,65m).



SUITE

- **VINEUIL ST FIRMIN – STADE DES BOURGOGNES 2 – NNI 606950102 (déjà notifié Mairie)**
Cette installation est classée Niveau T5 jusqu'au 30/05/2022.

Eclairage moyen horizontal : 228 Lux
U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.49
U2h uniformité : 0.70

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 20/07/2025.

- **VINEUIL ST FIRMIN – STADE DES BOURGOGNES 3 – NNI 606950103 (déjà notifié Mairie)**
Cette installation est classée Niveau T5 jusqu'au 30/05/2022.

Eclairage moyen horizontal : 241 Lux
U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.47
U2h Facteur d'uniformité : 0.66

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 20/07/2025.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **BEAUVAIS – STADE PIERRE BRISSON – NNI 600570101**
Cette installation est classée Niveau T1 jusqu'au 18/10/2021 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 03/08/2021.

Eclairage moyen horizontal : 923 Lux
U1h Emini/Emaxi : 0.58
U2h Facteur d'uniformité : 0.71

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 (Edition 2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **CHAMBLY – STADE DES MARAIS 1 – NNI 601390101**
Cette installation est classée Niveau T2 jusqu'au 15/10/2024 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 17/11/2020.

Eclairage moyen horizontal : 411 Lux
U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.57
U2h Facteur d'uniformité : 0.76

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 (Edition 2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **CHAMBLY – STADE DES MARAIS 2 – NNI 601390102**
Cette installation était classée Niveau T4 SYN jusqu'au 11/09/2021 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 30/11/2020.

Eclairage moyen horizontal : 155 Lux
U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.40
U2h Facteur d'uniformité : 0.71

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2021.



SUITE

- **CHAUMONT EN VEXIN – PARC DES SPORTS VEXIN-THELLE 1 – NNI 601430101**

Cette installation est classée en Niveau T3 jusqu'au 22/04/2025 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 24/09/2021.

Eclairage moyen horizontal : 251 Lux
U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.55
U2h Facteur d'uniformité : 0.70

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 (Edition 2021) jusqu'au 28/06/2023.

- **CHAUMONT EN VEXIN – PARC DES SPORTS VEXIN-THELLE 2 – NNI 601430102**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 16/03/2025 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 24/09/2021.

Eclairage moyen horizontal : 287 Lux
U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.61
U2h Facteur d'uniformité : 0.75

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 (Edition 2021) jusqu'au 25/05/2023.

- **CHAUMONT EN VEXIN – PARC DES SPORTS VEXIN-THELLE 3 – NNI 601430103**

Cette installation est classée en Niveau T7 jusqu'au 08/04/2025 et l'éclairage était classé en Niveau E7 jusqu'au 12/02/2021.

Eclairage moyen horizontal : 149 Lux
U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.35
U2h Facteur d'uniformité : 0.67

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 (Edition 2021) jusqu'au 30/08/2023.

- **COMPIEGNE – STADE PAUL COSYNS 1 – NNI 601590101**

Cette installation est classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 28/10/2029 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 21/12/2020.

Eclairage moyen horizontal : 331 Lux
U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.50
U2h Facteur d'uniformité : 0.73

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **CREIL – STADE VELODROME 1 – NNI 601750101**

Cette installation est classée Niveau T3 jusqu'au 16/01/2024 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 15/11/2021.

Eclairage moyen horizontal : 414 Lux
U1h Emini/Emaxi : 0.51
U2h Facteur d'uniformité : 0.75

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 (Edition 2021) et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**



SUITE

- **SENLIS – COMPLEXE SPORTIF 1 – NNI 606120101**

Cette installation est classée Niveau T3 jusqu'au 31/10/2029 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 28/03/2021.

Eclairage moyen horizontal : 462 Lux
U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.52
U2h uniformité : 0.72

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 (Edition 2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **SENLIS – COMPLEXE SPORTIF 2 – NNI 606120102**

Cette installation est classée Niveau T3 jusqu'au 16/09/2029 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 01/02/2021.

Eclairage moyen horizontal : 251 Lux
U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.57
U2h uniformité : 0.73

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 (Edition 2021) jusqu'au 18/03/2025.

- **VERNEUIL EN HALATTE – STADE GERARD LEVEL 2 – NNI 606700102**

Cette installation est classée Niveau T3 SYN jusqu'au 23/09/2028 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 29/10/2021.

Eclairage moyen horizontal : 329 Lux
U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.58
U2h Facteur d'uniformité : 0.75

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 (Edition 2021) jusqu'au 13/09/2025.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **RULLY – STADE MUNICIPAL – NNI 605600101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 17/09/2029.

La Commission prend connaissance du rapport photo indiquant que les assises des abris de touches joueurs ont bien été fixées.

Remerciements

- **VENETTE – STADE FRANCOIS LOUVET 1 – NNI 606650101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 16/03/2031.

La Commission prend connaissance du rapport de visite du 20/07/2021 établi par Mr Daniel DUBOIS - Membre de la CDTIS nous informant que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale ont été réalisés.

Remerciements



SUITE

- **VENETTE – STADE FRANCOIS LOUVET 2 – NNI 606650102**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 16/03/2031 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 16/01/2019.

La Commission prend connaissance du rapport de visite du 20/07/2021 établi par Mr Daniel DUBOIS – Membre de la CDTIS nous informant que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale ont été réalisés.

La Commission rappelle que la zone technique doit être tracée en pointillés.

Remerciements

SOMME

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **BLANGY SUR BRESLE – STADE PIERRE TERNOIS – NNI 761010301**

Cette installation est référencée en Niveau T7 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 12/08/2021

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2021 :

- o Mettre la hauteur du but 2 en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **NOYELLES SUR MER – STADE DE FROMONT – NNI 806000101**

Cette installation est référencée en Niveau T7 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en T5 et des documents transmis :

- Photos de l'installation

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/10/2021.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **AMIENS – STADE DE LA LICORNE 2 – NNI 800210102**

Cette installation était classée en Niveau T3 jusqu'au 29/06/2021 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 26/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T3 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 30/08/2021
- Rapport de visite effectué le 19/08/2021 par Mr Alain LECLERCQ – Président de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau T3 (Edition 2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.



- **DREUIL LES AMIENS – STADE DU PRE SAINT SERVAIS – NNI 802560101**

Cette installation est référencée en Niveau T5 jusqu'au 17/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031, sous réserve de la transmission des documents suivants avant le 31 Octobre 2021 :

- Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2021 :

- Mettre la hauteur du but 2 en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **LE CROTOY – STADE MUNICIPAL – NNI 802280101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 05/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Photos

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/12/2021.

- **SAINT SAUVEUR – STADE ROBERT MARTIN – NNI 807180101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 13/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 05/08/2021
- PV CDS du 08/10/2019

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 21/09/2031.

- **SAVEUSE – STADE J PIERRE BINARD – NNI 807300101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 17/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- Plan de situation
- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 25/05/2021

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T5 au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de buts (et les bancs joueurs) et le premier obstacle rencontré.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)



1.5 Avis préalables

- **BLANGY SUR BRESLE – STADE MAURICE FLECHELLE – NNI 761010101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 30/01/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation en Niveau T5 avec un terrain en pelouse naturelle conservé avec de nouveaux vestiaires.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Descriptif du projet
- Plan de réfection du gymnase avec de nouveaux vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau T5 (Edition 2021)

Pour son classement en Niveau T5, l'ensemble de l'installation (vestiaires compris) devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement. Les douches étant communes, seuls deux vestiaires joueurs pourront être pris en compte

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **LONGUEAU – STADE EMILE NOEL – NNI 804890101**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 30/07/2030.

Eclairage moyen horizontal : 143 Lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.50

U2h Facteur d'uniformité : 0.72

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 28/07/2025.



3.2 Confirmations de niveau de classement

- **AMIENS – STADE DE LA LICORNE 2 – NNI 800210102**

Cette installation était classée en Niveau T3 jusqu'au 29/06/2021 et l'éclairage est classée en Niveau E5 jusqu'au 26/11/2021.

Eclairement moyen horizontal : 246 Lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.50

U2h Facteur d'uniformité : 0.71

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 (Edition 2021) jusqu'au 08/06/2023.

- **AMIENS – STADE MOULONGUET 1 – NNI 800210201**

Cette installation est classée Niveau T2 jusqu'au 11/04/2028 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 24/09/2021.

Eclairement moyen horizontal : 372 Lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.50

U2h Facteur d'uniformité : 0.78

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 (Edition 2021) jusqu'au 08/06/2023.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

- **ETINEHEM – STADE MUNICIPAL – NNI 802950101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 05/09/2021.

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie d'Etinehem-Méricourt souhaitant ne pas donner suite au classement de l'installation.

En conséquence, l'installation sera mise en retrait de classement.

Remerciements

- **HEUDICOURT – STADE ALCIDIE LE BAS – NNI 804380101**

Cette installation est classée en Niveau T7 jusqu'au 17/10/2021.

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie d'Heudicourt souhaitant ne pas donner suite au classement de l'installation.

En conséquence, l'installation sera mise en retrait de classement.

Remerciements



4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **CAYEUX SUR MER – STADE VICTOR SAMSON – NNI 801820101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 15/01/2030.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de Capacité d'Accueil recevant du public du 02/07/2021.

Remerciements

- **ST VAAST EN CHAUSSEE – STADE ANDRE LAVILLETTE – NNI 807220101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 19/01/2031.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de Capacité d'Accueil recevant du public du 10/05/2021.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

- **AMIENS – STADE VIRGILE DUFOSSE – NNI 800211701**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 15/01/2022.

La Commission prend connaissance des photos transmises par Mr Thierry DOBELLE – Direction des Sports nous informant que les travaux de réparation des points de pénalty ont été réalisés.

Remerciements

- **AMIENS – STADE GUSTAVE CHARPENTIER – NNI 800211001**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 16/09/2026.

La Commission prend connaissance des photos transmises par Mr Thierry DOBELLE – Direction des Sports nous informant que les travaux de réparation (nettoyage & dépollution) et mise en place des buts de Foot A11 ont été réalisés.

Remerciements

Compte tenu de la date de mise en jeu au 26/05/2016, il est précisé que la date d'échéance du classement sera portée au 26/05/2026

- **OISEMONT – STADE ROUTE D'HALLENCOURT – 806060201**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 19/03/2022.

La Commission prend connaissance de la délibération du Conseil Municipal nous informant que l'installation du Stade Route d'Hallencourt porte désormais le nom de « **STADE JANNICK CHAMBAULT** ».

Remerciements

- **ST VAAST EN CHAUSSEE – STADE ANDRE LAVILLETTE – NNI 807220101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 19/01/2031.

La Commission prend connaissance de la photo transmise par Mr Thierry DOBELLE montrant que les travaux de mise à hauteur de la main courante de 1m à 1,10m (Edition 2014) ont été réalisés.

Remerciements

La Commission rappelle les travaux ou aménagements qui devaient être réalisés avant le 30/06/2021 :

- Remettre un panneau ou un plexiglass sur le banc des officiels



SUITE

- **PONT REMY – STADE PLAINE SPORTS & LOISIRS 1 – NNI 806350101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 15/06/2031.

La Commission prend connaissance des photos transmises par la Mairie de Pont Remy indiquant que les travaux de mise en conformité des parties manquantes de la main courante ont été réalisés.

Remerciements

Le 21/09/2021
Michel RAVIART
Président